

Formulaire 43 - DN

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Agrandissement du chalet Altamira et création d'ouvertures en façades
Commune	Ormont-Dessus
Construction existante ?	Oui
Numéro bâtiment ECA	2379
Parcelle	2536
Maître de l'ouvrage	Gautier Rodolphe
Mandataire principal	T Architecture Sàrl
Type d'ouvrage détaillé	Habitations 71 - Maison individuelle à un logement, isolée
Type construction	ECA_V - Construction avec occupation faible
Dangers	Chutes de pierres Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané



2. Danger - Chutes de pierres

2.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).	Non
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Oui

2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	résiduel
La zone et/ou la construction a-t-elle déjà fait l'objet d'une chute de pierres ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	---

2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que l'espace extérieur amont de la construction (SEU selon la norme SIA 416) est directement exposé au danger de chutes de pierre (càd maison isolée et/ou aucun ouvrage de protection et/ou pas d'autre construction protégeant l'espace extérieur) ? (mettre non si aucun espace extérieur exposé au danger n'est présent)	Non
--	-----

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

2.4 Résultats - Chutes de pierres

Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



3. Danger - Glissement de terrain permanent

3.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Oui

3.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	moyen
Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction	moyen
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	---

3.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité de la construction

Est-ce que des transformations > 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à la structure porteuse sont prévus ? Oui

Précisions/détails

Agrandissement du chalet

Action

Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Vulnérabilité des biens

Est-ce que la modification du terrain naturel est supérieure à 3 m ? Non
(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Est-ce que les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle ? Non
(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

3.4 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat	Déficit de sécurité observé
Action	Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I									
ECA_II									
ECA_III									
ECA_IV									
ECA_V				✓	✓				✓
ECA_VI									
ECA_VII									

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire
Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels
Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



4. Danger - Glissement de terrain spontané

4.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)	Non
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Oui

4.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	résiduel
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?	Non
Précision sur l'événement	

Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	

4.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ? (mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)	Non
Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ? (mettre oui si aucun sous-sol n'existe)	Oui
Précisions/détails	
Pas de sous-sol	

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

4.4 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Nous recommandons de prendre contact avec l'ECA et/ou un bureau spécialisé afin de s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN pour ce type de construction.
L'ECA pourrait s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN lors de la mise en oeuvre des mesures de protection définies par le bureau spécialisé.

**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**

**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**
